

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE
Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)
Membres absents : M. DESEILLE - M. BERTELOOT - M. IZIMER - Mme ROY - Mme BERNARD - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. BORDAT - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Conception et installation d'enseignes - Octroi de prix et de primes

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville récompense, par l'attribution de prix et de primes, les personnes qui ont consenti un effort dans la conception et l'installation d'enseignes au droit de leur commerce.

Les enseignes proposées ont toutes en commun une qualité graphique ou une conception technique qui permet de les remarquer. Elles répondent aux perspectives d'insertion préconisées par le règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

La commission extra-municipale du secteur sauvegardé et des sites d'intérêt architectural et urbain, et la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, amenées à examiner les différents dossiers pour l'année 2008, au cours de leurs réunions des 13 et 25 novembre, ont retenu comme particulièrement intéressantes les opérations suivantes.

- Le Savoyard - 13 bis, rue d'Assas

La cuisine de ce restaurant est évoquée clairement dans la rue.

L'enseigne, peinte sur tôle, rappelle un décor de montagne entre neige, sapin et chalet.

Il y a eu aussi une recherche d'unité entre l'enseigne et l'aspect de la devanture, réalisée tout en bois, pour souligner une ambiance savoyarde et chaleureuse.

- Verona - 14, place du Théâtre

Cette enseigne, récupérée par l'épicerie Calonge, il y a une quarantaine d'années, provient en fait du restaurant le Pré aux Clercs qui l'avait lui-même reprise à son prédécesseur bien connu, Les Trois Faisans, qui fit les beaux jours de la gastronomie dijonnaise dès le début du XXème siècle. Cette enseigne, chef-d'oeuvre de ferronnerie, a été réalisée à l'époque par M. Mermaz. Elle vient donc d'être totalement restaurée et a retrouvé ses couleurs pour le faisan ainsi que les feuilles de vigne dorées à l'or fin. Au-delà de la qualité esthétique, c'est la mise en valeur d'un aspect du patrimoine historique de Dijon qui vient d'être réalisée.

- Résidence de l'Ouest - 2 à 16, quai Nicolas Rolin

Il s'agit là d'une opération groupée de pose d'enseignes tout à fait remarquable par son montage affirmant la volonté et la capacité d'un ensemble de commerçants pour trouver une homogénéité dans leurs enseignes, tout en respectant le rythme de l'immeuble. Toutes les enseignes ont été définies d'un commun accord et après des réunions de concertation entre le syndic, les commerçants, le service départemental de l'architecture et la conservation du patrimoine chargée du secteur sauvegardé. Forme et implantation même des enseignes ont été étudiées sur plan, chaque commerce devant prendre en charge le coût de son enseigne et la copropriété assumant les frais de la potence, de sa pose et de son éclairage.

C'est là une opération exemplaire dont on peut souhaiter qu'elle fasse école. Ont été réalisées les enseignes suivantes : tabac-presse, coiffure Claudie, Bourgogne Nature détection et Laines Bergère de France, Pressing multiservices, Banque populaire, Swiss life, Fnaim.

- Sarl Pause Théâtre - 5-7, place du Théâtre

Evocation directe du petit matin, ce coq en découpe se dresse fièrement dans la rue pour inviter les tôt-levés à une restauration.

Sa réalisation a du panache : les plumes ont été peintes une par une pour arriver à cet effet brillant et soyeux.

- Bar à vins Bruno - 80, rue Jean-Jacques Rousseau

C'est une enseigne de quartier dont la conception est quasi communautaire : le personnage a été imaginé par Gilles Pitoiset, président de l'association de la rue Jean-Jacques Rousseau, pour une autre circonstance. Il n'avait rien à voir avec Bruno, le patron du bar. Il a été finalement adopté ici à bon escient.

Même si peu de moines passent par là, cette évocation sympathique et joliment réalisée en fer forgé et tôle découpée d'un moine jovial renoue bien avec une certaine tradition de l'enseigne hôtelière ou de restauration, qui faisait appel à l'image monastique. Ceci tout simplement parce que les monastères ont été les premiers lieux où les voyageurs pouvaient se restaurer et souper dans les temps anciens.

- Coum Chez Eux - 68, rue Jean-Jacques Rousseau

On retrouve ici la même modernité de conception que les enseignes de la même chaîne, rue Quentin, avec une enseigne en caisson de zinc aux lettres en découpe, éclairées par l'intérieur.

L'originalité réside dans le fait que les ustensiles traités en découpe viennent s'inscrire autour de l'enseigne comme des couverts autour d'un set de table.

- Rouge Baiser - 10, rue Monge

L'évocation est simple et sobre et joue joliment sur les couleurs en contraste et l'évocation élégante des femmes : c'est la trace d'un rouge à lèvres sur fond noir qui s'affiche et évoque un magasin qui lui est consacré.

Il est proposé, pour 2008, d'attribuer les primes suivantes.

1er prix	
. Résidence de l'Ouest - 2 à 16, quai Nicolas Rolin.....	2 600 €
2ème prix	
. Coum Chez Eux - 68, rue Jean-Jacques Rousseau.....	750 €
3ème prix	
. Bar à vin Bruno - 80, rue Jean-Jacques Rousseau.....	400 €
4ème prix	
. Le Savoyard - 13 bis, rue d'Assas.....	250 €
4ème prix ex-aequo	
. Rouge Baiser - 10, rue Monge.....	150 €
5ème prix	
. Sarl Pause Théâtre - 5-7, place du Théâtre.....	250 €

Prix spécial de la restauration historique

Vérona - 14, place du Théâtre

Le propriétaire, M. Bernard, a souhaité redonner tout son éclat à cette ancienne enseigne historique dans le cadre de la restauration de la maison de la place du Théâtre pour laquelle il sollicitait une prime. C'est pourquoi, il a souhaité également présenter l'enseigne dans sa catégorie, sans solliciter de récompense financière mais simplement un prix.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider l'attribution des prix et primes proposés au bénéfice des personnes qui ont consenti un effort dans la conception et l'installation d'enseignes au droit de leur commerce ;
2. dire que le financement sera assuré sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/12/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2008

